



CARTOGRAPHIE DE LA FILIÈRE DES SEMENCES POTAGÈRES EN BELGIQUE

Dossier technique



ÉDITION : [LES MAREQUIERS ASBL](#)

VERSION : OCTOBRE 2025

AUTEURE : [FANNY LEBRUN](#)

RELECTURE : [SOFÍA CORREA, LOES MERTENS \(Biowallonie\)](#) ET [LAURENT MINET](#)

CRÉDIT PHOTO : [FANNY LEBRUN](#) (sauf indication différente)

Financement : Ce document est financé par l'Union européenne dans le cadre du Plan national pour la reprise et la résilience, avec le soutien de la Wallonie.



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU



Droits de licence : CC BY-ND 4.0.

Méthodologie et sources : ce document combine une approche empirique fondée sur 10 années d'expérience professionnelle dans la gestion d'entreprise et la filière semencière (production, triage et commercialisation) au sein de la coopérative Cycle en Terre, avec une synthèse de la littérature technique existante.

Les observations et analyses issues de cette expérience pratique constituent des données empiriques complémentaires aux références bibliographiques, lesquelles sont systématiquement citées. Cette approche mixte permet de croiser connaissances théoriques et retour d'expérience terrain.

Semences d'Ici : Semences d'ici est un projet qui a pour but de favoriser la production de semences et la sélection de variétés potagères en Wallonie et en Belgique, avec une affinité pour l'agriculture biologique. Le projet a été initié par l'ASBL Les Marequiers et regroupe aujourd'hui les partenaires suivants : Hortiforum asbl qui dépend du Centre Technique Horticole de Gembloux, le CRA-W, Sytra, une équipe de l'UCLouvain, Biowallonie et l'ASBL Les Marequiers.

Les termes marqués d'un **astérisque (*)** sont définis dans le glossaire en fin de document. L'astérisque n'est indiqué que lors de la première occurrence du mot.

Pour tout commentaire ou toute suggestion, veuillez contacter : Fanny Lebrun — www.lesmarequiers.be



Table des matières

Introduction	4
1 Les acteurs centraux	5
1.1 La conservation des ressources génétiques	5
1.2 La création variétale	7
1.3 La maintenance	8
1.4 La multiplication	9
1.5 La commercialisation des semences	10
1.6 L'achat des semences	11
2 Les organismes de contrôle et de certification	12
2.1 Laboratoire d'analyses	12
2.1.1 Les tests de germination	12
2.1.2 La détection des pathogènes	13
2.2 Contrôles administratifs	14
3 Les acteurs annexes	15
3.1 Conseiller agronomique en culture de porte-graines	15
3.2 Fédération nationale des acteurs de la filière	16
3.3 Promotion des semences et des variétés auprès des consommateurs	16
3.3.1 La promotion et la sensibilisation	16
3.3.2 La labellisation	17
3.4 Acteurs politiques	18
3.5 Organismes de recherche	18
4 L'état de la filière	19
Conclusion	21
Recommandations	22
Bibliographie	23
Glossaire	27

Introduction

La **production locale de semences** constitue un **pilier fondamental** pour garantir notre **autonomie alimentaire**. Actuellement en Belgique, cette filière reste peu développée contrairement à la situation de certains pays limitrophes comme la France (*Les acteurs de la filière semences et plants*, s. d.) et les Pays-Bas où elle est plus solidement établie. Pourtant, avant la Seconde Guerre mondiale, notre bassin hutois (la région autour de la ville de Huy) était connu pour sa production en semences potagères. Les quelques anciennes variétés locales récemment mises sur le marché témoignent de cette époque et pas si lointaine (voir Figure 1).



Figure 1. Productions de semences vers 1940 dans la région de Huy. Scan de photos appartenant à Bernadette, la fille des semenciers.

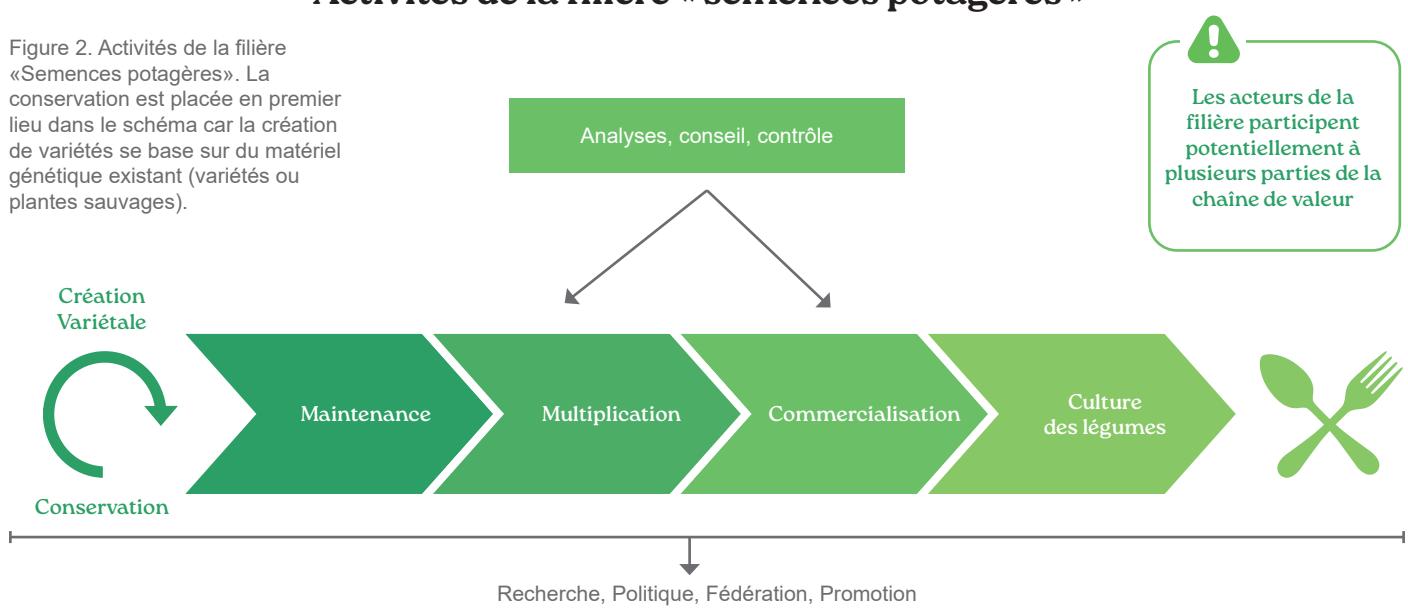
La filière semencière regroupe plusieurs **secteurs** liés entre eux qui sont schématisés à la Figure 2. Certains **acteurs** agissent au sein de plusieurs d'entre eux, alors que d'autres acteurs sont très spécialisés. Lors d'échanges informels avec des acteurs institutionnels et de terrain, j'ai réalisé que l'ensemble de la filière n'est pas toujours appréhendé de manière globale.

L'objectif de ce document est de mieux **comprendre la filière des semences potagères belges pour la fortifier, soutenir son développement et assurer une bonne cohésion des membres**. La filière est donc détaillée pour mettre en évidence **les acteurs belges existants** ainsi que **ceux qui manquent**. Cela permet d'avoir une vision de l'ensemble des personnes et organisations qui font vivre l'activité des semences en Belgique et d'identifier les faiblesses et les forces de la chaîne.

Les activités de la filière ainsi que les acteurs belges qui y prennent part sont donc décrits ci-dessous.

Activités de la filière « semences potagères »

Figure 2. Activités de la filière « Semences potagères ». La conservation est placée en premier lieu dans le schéma car la création de variétés se base sur du matériel génétique existant (variétés ou plantes sauvages).



1. Les acteurs centraux

1.1 La conservation des ressources génétiques

La conservation des ressources génétiques a pour but de sauvegarder les ressources génétiques existantes comme les plantes sauvages ou les variétés qui ne sont plus maintenues* officiellement. Aujourd'hui¹, elle a lieu au sein de centres publics ou privés. La conservation peut se faire *in situ** ou *ex situ**.

La conservation des variétés constitue le point de départ de ce document sur la filière semencière, car toutes les variétés actuelles sont le fruit d'un long travail de sélection transmis par les générations précédentes. La conservation des ressources génétiques a donc une place prépondérante dans la filière semencière, malgré son éloignement du marché induisant une faible visibilité de cette opération auprès des consommateurs.

Chaque conservatoire a sa spécialité. Ils peuvent préserver :

- des variétés qui n'ont pas d'intérêt commercial direct mais peuvent avoir un intérêt commercial indirect, dans le sens où ces variétés ou ces populations peuvent servir de ressources génétiques pour de la sélection ;
- des variétés qui ont un potentiel économique, pour repartir de celles-ci dans le cadre de programmes de sélection. Certaines sociétés semencières détiennent d'ailleurs leur propre conservatoire pour assurer leur développement en termes de sélection variétale.
- des plantes sauvages, pour favoriser la restauration d'écosystèmes.



Figure 3. Stock de semences dans une pièce à atmosphère contrôlée.

¹Avant la mise en place d'un système semencier formel avec une division du travail, toutes les ressources cultivées conservées aujourd'hui dans ces centres étaient préservées *in-situ* dans les fermes, par les paysans.

Voici un inventaire de conservatoires publics actifs aujourd’hui et qui préservent des accessions* d’espèces cultivées en maraîchage :

- Jardin botanique de Meise (*La banque de graines*, s. d.) : collection avec un focus sur les espèces indigènes sauvages menacées de disparition ;
- Observatoire du Monde des Plantes : banque de graines de l’ULiège (*Banque de graines*, s. d.) ;
- GUM - Gent Universiteits Museum & Plantentuin (*Plantentuin Gent*, s. d.) ;
- Jardin Botanique Jean Massart, qui possède une banque de graines (« *Jardin botanique Jean Massart* », s. d.).

Pour aller plus loin, le site « *Botanical Collections* » permet de consulter en ligne les accessions disponibles au sein des conservatoires partenaires de l’association, qui y sont référencés (*Living Collection*, s. d.).

Et voici quelques acteurs privés conservant des variétés sur le territoire :

- Conservatoire Botanique de Wallonie et Musée Vivant de la pomme de terre (*Conservatoire Botanique de Wallonie et Musée Vivant de la pomme de terre*, s. d.)
- Tomatofifou, via Cycle en Terre Semences SRL : collection de tomates (*Tomatofifou | Des milliers de variétés de tomates anciennes*, s. d.)
- Fanny Lebrun (Conservatoire Belge des Semences) – Collection de semences de 400 variétés de tomates.

Outre les collections mentionnées ci-dessus, des jardiniers experts détiennent des collections impressionnantes de variétés. Ils ne sont pas nécessairement connus mais leur travail est précieux car par passion, ils préparent *in situ* de grandes quantités de variétés qui ne sont pas nécessairement dans les conservatoires, et qui évoluent en fonction de l’environnement dans lequel elles sont cultivées.

Notons également qu’au niveau mondial il existe plus de 1700 conservatoires qui sont nationaux, régionaux, publics ou privés (*Svalbard Global Seed Vault - Crop Trust*, s. d.). Laurent Minet fait d’ailleurs remarquer ceci :

Au niveau belge, le nombre d’accessions préservées en conservatoire est probablement très limité, mais la nature généralement internationale des collections fait que la majeure partie des variétés d’origine belge conservées en « Gene Bank » est localisée à l’étranger (USDA, WUR, IPK, ...).



Figure 4. Millennium Seed Bank. Crédit : Patche99z, Millennium Seed Bank building in Wakehurst Place Garden, West Sussex, England, 2009. Source : Wikimedia Commons. Licence : CC BY SA 3.0.

Millennium Seed Bank building in Wakehurst Place Garden, West Sussex, England.

1.2 La création variétale

Un sélectionneur* est une entreprise ou une personne physique qui crée de nouvelles variétés à partir de ressources génétiques existantes, puisées notamment dans les conservatoires, sur le marché ou dans des populations sauvages. Le processus prend plusieurs années. Une fois que la variété est créée, dans le cadre du système formel européen, le sélectionneur décrit la nouvelle variété et l'inscrit au catalogue européen des variétés*, dans une des catégories suivantes : variété DHS* (distincte, homogène et stable), variété biologique adaptée à la production biologique*, variété amateur*, variété de conservation*, matériel hétérogène biologique* (MHB).

Ce travail de longue haleine (et donc coûteux) peut être valorisé financièrement en déposant des certificats d'obtention végétale (COV)*. Dans ce cas, les variétés de légumes entrent dans le domaine public après 25 ans (*Protéger la création de nouvelles variétés végétales et les semences de ferme*, s. d.). Cependant ce système n'est pas adapté à toutes les conditions, et certains sélectionneurs choisissent soit d'enregistrer leurs variétés directement dans le domaine public au sein du catalogue officiel (*Kultursaat e. V.*, s. d.), ou bien ne déclarent pas officiellement leur variété². Dans ces deux cas, le travail de création variétale est difficilement valorisable financièrement.



Figure 5. Pollinisation manuelle de fleurs de courge. Crédit : Serge Pecheur

Aujourd'hui en Belgique, la majorité des personnes actives dans la sélection variétale sur des plantes potagères en Belgique sont des passionnés ou des salariés d'institutions qui ne vivent pas de leur travail de sélection. Il y a peu de visibilité des acteurs de terrain. Voici quelques données qui ont pu être réunies en cherchant les sélectionneurs belges :

- des **jardiniers** créent des variétés par passion. Par exemple, Bruno Waterkeyn a créé la variété « Kumba » (« La "Kumba", c'est sympa... - Une nouvelle variété de tomates pour les amateurs », 2024) ;
- certains experts en semences sont également actifs. Citons par exemple Laurent Minet, au Centre Technique Horticole, notamment avec la variété de tomate « Bonbon de Gembloux » et Greet Lambrecht qui a effectué une sélection sur l'ancienne variété de poireau Bleu de Malines (*Vitale Rassen verenigt boeren die zaden telen voor een veerkrachtige en biodiverse landbouw*, 2022). Greet Lambrecht a récemment créé une entreprise semencière et commercialise cette variété au sein de Vitale Rassen ;
- Roger Maes NV se distingue des acteurs précédents car c'est une entreprise commerciale de sélection et de multiplication de semences de légumes de plein air (avec une spécialisation sur le poireau), d'aromatiques et de graminées, qui travaille en agriculture conventionnelle. Elle crée des variétés reproductibles ainsi que des variétés hybrides F1 en partenariat avec d'autres experts et est active dans la sélection depuis 1946 (NV Roger Maes, s. d.).

²C'est le cas de sélectionneurs particuliers par exemple. Leurs variétés sont parfois ensuite commercialisées par des sociétés semencières sans être inscrites au catalogue officiel des variétés.

Il est intéressant de relever le travail de sélection d'autres acteurs belges en parallèle à la filière des plantes potagères multipliées par la semence. Il y a notamment des projets concernant :

- des variétés de grande culture, de patate douce, de yacon et d'arbres fruitiers comme « Yacobat » (Yacobat, 2021) ;
- des variétés de pommes, au sein de l'équipe du CRA-W, coordonnée par Marc Lateur (Chairri, 2024) ;
- la variété de pomme de terre Binst (Binst Breeding & Selection Homepage, 5).

Laurent Minet a quant à lui trouvé des informations quant à l'activité passée du CRA-W :

Autrefois, il y avait une « Station d'amélioration des plantes légumières et fruitières ». Le volet légumes est abandonné depuis longtemps. Il y a eu un travail spécifique sur les légumes et plus spécifiquement par exemple :

- *de la maintenance au niveau de la variété d'oignons « Rouges de Huy » ;*
- *de la sélection créatrice, en tomates (variété Corma), probablement en petits pois et en fraise.*

Au-delà du territoire belge, il y a bien un travail d'adaptation des variétés existantes. Cependant, ce travail est mené par des sélectionneurs européens, majoritairement à de très grandes échelles. Ces acteurs ne cherchent généralement pas à créer des variétés qui répondent aux besoins spécifiques des consommateurs, comme la recherche de goût, de qualité nutritive ou l'adaptation à des conditions pédoclimatiques très particulières. Leur travail est orienté vers des critères agronomiques et commerciaux³ qui conviennent au plus grand nombre plutôt que vers des marchés différenciés.

Le développement de la sélection de variétés populations (en légumes) est restreint, surtout en Belgique. Cela, que ce soit pour créer de nouvelles variétés ou pour adapter des variétés existantes à l'agriculture biologique ou à nos régions pédoclimatiques.

1.3 La maintenance

Un mainteneur est un organisme (ou une personne physique) qui assure la conservation d'une variété commercialisée en la multipliant avec une pression de sélection « de conservation ». Il assure qu'elle est conforme à sa description initiale ainsi que son maintien au catalogue européen des variétés.

Les mainteneurs officiels identifiés sur le marché belge sont les suivants :

- Greet Lambrecht pour la variété de conservation de poireau « Selectie Akelei » ;
- Roger Maes NV pour la variété de conservation d'endive « Wilfama » ;
- l'ILVO maintient la variété « Melina » ;
- quelques variétés de poivron et d'aubergine sont maintenues par la société Sympli Good Food (*Catalogue national des variétés des espèces de plantes agricoles et de légumes.*, 2025).

Il est intéressant d'observer que les anciennes variétés locales qui ont été remises sur le marché ne sont pas maintenues officiellement.

Enfin, des personnes physiques, des sociétés et des particuliers reproduisent des anciennes variétés pour leur plaisir ou pour les commercialiser, sans se déclarer comme mainteneur officiel de ces variétés. Ils les maintiennent donc « *in situ* » et de manière informelle. Leur importance ne doit pas être sous-estimée.



Figure 6. Sélection des meilleurs porte-graines pour maintenir une variété de poireaux.

³Par exemple : rendement, calibre, capacité de conservation, tolérance à des stress abiotiques, tolérance ou résistance aux maladies.

1.4 La multiplication

Le multiplicateur est l'acteur qui est en charge de la production des semences. Il reçoit les semences du sélectionneur ou du mainteneur, les multiplie, et elles sont livrées à la société semencière.

Les multiplicateurs présents sur le territoire belge sont :

- **Anthesis SRL**: Benoît Delpeuch et Thomas Bleeckx (*Anthesis | La Préale*, s. d.) ;
- **Centre Technique Horticole** de Gembloux : Laurent Minet ;
- **Centre Wallon de Recherches Agronomiques** - Unité sols, eaux et productions intégrées : Laurent Jamar et Clément Nieus ;
- **Semailles** travaille avec **deux multiplicateurs wallons** qui sont présentés sur la page web de l'entreprise (*Nos partenaires*, s. d.) ;
- **Vitale Rassen VZW** travaille avec **un réseau de plus d'une dizaine de multiplicateurs** présentés sur la page web de l'entreprise (*Vitale Rassen*, s. d.) ;
- des sociétés semencières comme **Semailles SRL**, **Vitale Rassen VZW**, **Ecosem SRL**, **Le Potager du Gailleroux** et **Cycle en Terre Semences SRL** multiplient également des semences sur leur site de production pour constituer une partie (plus ou moins importante selon les acteurs) de leur stock de semences. Le reste du stock provient de l'achat de semences à des multiplicateurs belges et/ou européens ainsi qu'à d'autres semenciers.

Notons qu'il existe plusieurs catégories de semences, selon la manière dont elles sont produites et évaluées⁴. Les acteurs précédemment cités produisent des **semences standards**^{*}, qui se distinguent des **semences certifiées**^{*}. La production de semences certifiées en espèces potagères est une exception : elle ne se réalise que dans des situations très particulières. Selon les statistiques flamandes disponibles sur le site Vlaanderen.be, il n'y a pas eu de production de **semences potagères certifiées** en Flandre ces dernières années, à l'exception de 2 hectares de semences d'épinard en 2019 (*Gecertificeerde zaaizaden | Landbouw en Zeevisserij*, s. d.).



Figure 7. Ombelles de poireaux. Crédit : Valérie Greindl.

⁴Ces catégories sont expliquées plus en profondeur dans le document « La qualité des semences » qui a été rédigé dans le cadre du projet Semences d'Ici. Une partie des informations est reprises dans le glossaire de ce dossier-ci.

1.5 La commercialisation des semences

La société semencière est l'entreprise qui reçoit les semences des multiplicateurs et effectue le triage, les tests de germination et la commercialisation de ces semences vers les consommateurs.

En Belgique, les sociétés suivantes trient et commercialisent leurs semences potagères :

- Semailles SRL (société semencière) – Wallonie (*Semailles*, s. d.) ;
- Cycle en Terre Semences SRL – Wallonie ;
- Ecosem SPRL – Wallonie ;
- Le Potager du Gailleroux - Mickael Teerlinck – Wallonie ;
- Vitale Rassen VZW – Flandre.

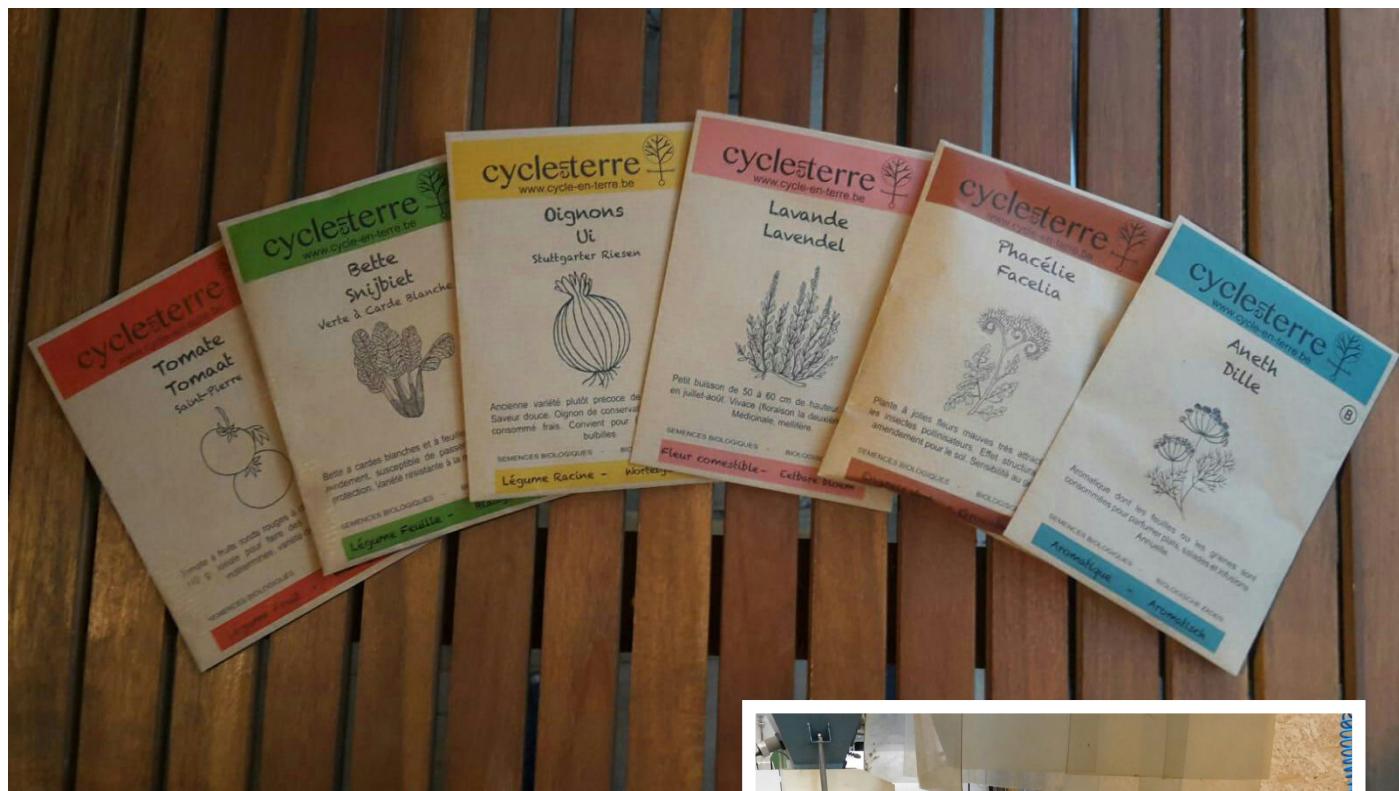


Figure 8. Sachets de semences Cycle en Terre (2018).

Le **triage des semences** est parfois effectué par des sociétés spécialisées. Il existe quelques acteurs qui ont la possibilité de réaliser du triage à façon en Belgique, dont Vitale Rassen et des acteurs publics (overheidsdienst, 2018; SPW, 2023; « Zaden schonen », s. d.). Le centre technique Horticole, via l'intermédiaire de Laurent Minet, et Fanny Lebrun sont également équipés et peuvent fournir ce genre de service sur demande.



Figure 9. Table densimétrique.



1.6 L'achat des semences

Les consommateurs de semences potagères sont divisés en deux grands groupes, ayant des attentes différentes : les **professionnels** et les **amateurs**. Au sein des professionnels, il y a les **maraîchers** et les **pépiniéristes**, qui fournissent les particuliers et les maraîchers.

Le revenu des maraîchers dépend de leur production. Ils ont donc besoin de variétés et de semences de très haute qualité, ainsi que de variétés plutôt conventionnelles ayant un potentiel de commercialisation plus stable (à l'exception des tomates, où la diversité des variétés anciennes est appréciée de la part des consommateurs à tel point que les semenciers/sélectionneurs conventionnels tentent de s'en emparer en créant des hybrides +/- superficiellement identiques aux variétés *anciennes* (L. Minet, communication personnelle, 2025)).

Les jardiniers apprécient bien entendu aussi les semences de qualité. Cependant ils produisent des légumes notamment pour le plaisir du goût, de la découverte et du temps passé au jardin. Ces légumes ne sont en général pas indispensables pour leur assurer une sécurité alimentaire ou une ressource financière. Ils sont donc plus tolérants concernant la qualité et ont tendance à chercher des variétés différencierées allant dans le sens du plaisir de découverte (aspect visuel, qualité gustative, originalité).

Les sociétés semencières vendent également une proportion de leurs semences via des **distributeurs** : des revendeurs (**jardineries, magasins bio**) et d'autres intermédiaires qui réensacheront les semences dans leur propre packaging.

Ces consommateurs ont des besoins spécifiques et parfois différents en termes de semences (quantité, type de variété etc.).



Figure 10. Vente de semences sur un stand lors d'un événement.

2. Les organismes de contrôle et de certification

2.1 Laboratoire d'analyses

Après la multiplication de semences, la **qualité du lot⁵** peut être évaluée via plusieurs analyses : les tests de germination*, les tests de vigueur*, et la détection d'éventuelles maladies transmissibles par les semences.etc.).

2.1.1 Les tests de germination

En Belgique, le Laboratoire d'Analyses de Semences de Wallonie et le centre ILVO en Flandre peuvent effectuer des analyses conformes aux règles ISTA (*Demander une analyse au laboratoire d'analyse de semences de Wallonie, 2025; Laboratory for Seed Testing - ILVO Vlaanderen, s. d.*).

En pratique, les sociétés semencières réalisent parfois des tests de germination elles-mêmes, sans nécessairement suivre les règles ISTA à la lettre.

Entre 2016 et 2024, la coopérative Cycle en Terre effectuait des tests de germination en suivant au mieux les règles ITSA mais sans s'y conformer exactement. La coopérative n'avait pas les moyens d'envoyer les lots à un organisme agréé. La qualité germinative reposait donc sur l'investissement⁶ qui était mis en place pour assurer une bonne qualité de ses semences : chaque lot était testé annuellement sur 100 graines.

La législation exige un test de germination à jour au moment de l'ensachage des semences pour la commercialisation.



Figure 11. Test de germination de semences sur du papier plissé chez Bingenheimer Saatgut AG.

⁵ Un document spécifique concernant la qualité des semences a été rédigé dans le cadre de Semences d'ici. Nous vous invitons à le consulter pour approfondir ce sujet.

⁶ Investissement couteux en main d'œuvre, car une personne passait plus de 4 mois par an à temps plein sur cette tâche, accompagnée par des étudiants.

2.1.2 La détection des pathogènes

Au niveau de la détection des pathogènes, le système repose principalement sur les observations des multiplicateurs sur le terrain. En cas de suspicion de maladie, le guichet « Consultations » du Centre wallon de Recherches agronomiques annonce sur son site pouvoir réaliser des analyses d'identification des maladies (SCHMITZ, 2013).

En pratique, les sociétés semencières de petite taille n'ont pas nécessairement les connaissances pour détecter les maladies, ni les moyens financiers pour effectuer des analyses d'identification des maladies ainsi que des traitements⁷. Il faut en effet plusieurs analyses avant d'identifier le bon pathogène.

La sous-traitance est possible, mais contraignante en raison des éléments suivants, notamment : nombre d'analyses élevé pour identifier la maladie, prix des analyses récurrentes, délai d'identification long alors que la culture est en cours et demande une réaction instantanée.

Des sociétés semencières comme Sativa et Bingenheimer Saatgut investissent beaucoup de moyens dans la recherche et le traitement des pathogènes présents sur leurs lots (Lemoine, 2024). Un employé de Bingenheimer Saatgut disait d'ailleurs ceci en 2014 :

En cas de suspicion de maladie bactérienne ou virale, les tests sont délégués à un laboratoire spécifique car les compétences nécessaires ne sont pas disponibles en interne.

(Visite de Bingenheimer Saatgut AG, communication personnelle, 2014).

Des discussions informelles avec des acteurs de petites entreprises confirment le fait que l'accès à ces technologies n'est pas simple (*Communication Personnelle Avec Des Sociétés Semencières Lors Du Forum Let's Liberate Diversity - Atelier Seed Health, Plant Health*, communication personnelle, 4 septembre 2025).

Pour illustrer concrètement le problème, une maladie a été suspectée sur une culture de tomates en 2023 au sein de la coopérative Cycle en Terre. L'identification de celle-ci, après prise en main par l'AFSCA et analyses via d'autres entités belges, n'a été obtenue qu'après la fin de la saison de culture. Le diagnostic a donc été obtenu bien trop tard et n'a pas pu être exploité. La culture avait été détruite entre-temps par mesure de précaution. Par ailleurs, si la maladie avait été grave, certaines mesures spécifiques auraient probablement dû être mises en place. Or sans informations, cela s'avérait impossible.

À ce titre, Laurent Minet témoigne :

Tout à fait d'accord avec les manques actuels de la filière sur le suivi qualitatif et les éventuels traitements des semences. C'est probablement encore plus dommageable que le manque de sélection, en tout cas pour le marché professionnel.

Un des freins reste la rentabilisation d'investissements en temps, en équipement etc. En effet, ce n'est pas forcément rentable de gérer cela, à moins de mettre en avant le côté « test des maladies et traitements le cas échéant ». Cependant, cela reviendrait à se comparer à la concurrence qui ne le ferait pas. D'ailleurs ce n'est pas forcément une « étiquette » qui plaît au client, enfin peut-être surtout au client amateur. Ce dernier reste en effet plus attaché au côté artisanal que les professionnels, qui savent ce que sont les qualités intéressantes dans un lot de semences. Ce n'est donc pas un argument qui permet de favoriser les ventes.

⁷ Les méthodes biologiques de traitement des semences sont compliquées à mettre en œuvre. Elles ne sont pas toujours efficaces, demandent des infrastructures spécifiques ainsi que des tests par lot de type « essai-erreur » avec des adaptations de process par lot. En effet, un test qui fonctionne pour un lot pourrait d'avérer inefficace pour un autre lot (Lemoine, 2024).

Bien qu'il y ait des éléments à disposition, cette portion de la filière pourrait donc encore évoluer pour trouver un équilibre dans la détection et la gestion des pathogènes. Il semble en effet essentiel, pour le développement d'une filière à destination des professionnels, que les semences qui leur soient vendues soient suffisamment saines et ne transmettent pas de pathogènes réellement problématiques.

2.2 Contrôles administratifs

Différentes administrations contrôlent la traçabilité et la qualité des lots de semences. Ce sont la direction Semences et plants agricoles au sein du Service Public de Wallonie et l'Agence Fédérale pour la Sécurité Alimentaire (AFSCA).

3. Les acteurs annexes

3.1 Conseiller agronomique en culture de porte-graines

Le métier de multiplicateur de semences nécessite de l'expérience et des connaissances. C'est également une activité risquée qui dépend entre autres du climat, des pressions de pathogènes et de l'évolution de la législation. L'accompagnement des producteurs par un conseiller permet de réduire le taux de risque et de faciliter le flux d'informations.

Voici un inventaire, qui n'est probablement pas exhaustif, des conseillers et prestataires de services belges :

- En maraîchage :
 - CIM (*Centre Interprofessionnel Maraîcher | Wallonie*, 2017) ;
 - Biowallonie (*Accompagnement en maraîchage*, s. d.) et Bioforum ;
 - Experts de la Province de Liège (*Encadrement des maraîchers bio | Province de Liège*, 2023).
- En identification de maladies :
 - Guichet Consultations du Centre wallon de Recherches agronomiques (SCHMITZ, 2013) ;
 - Diagnostic plantes (ZANETTI, 2025) ;
 - Maladies et ravageurs de plantes – Brabant Wallon (*Maladies et ravageurs de plantes*, 2025).

Il n'y a pas d'organisme de conseil en production professionnelle de semences en Belgique.

Une formation est en cours de construction dans le cadre du projet « Semences d'Ici ». Il existe des formateurs indépendants capables d'accompagner les producteurs en cas de questions.

En France, il existe une Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs : la **FNAMS** (*Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences*, s. d.). C'est un syndicat de **multiplicateurs** qui assure un **suivi technique** auprès des multiplicateurs.



Figure 12. Visite chez un multiplicateur en Allemagne.

3.2 Fédération nationale des acteurs de la filière

En France, il existe une interprofession des semences et plants, **SEMAE**, qui regroupe **tous les acteurs** de la profession (et non pas uniquement les multiplicateurs). La **FNAMS** assure quant à elle le rôle de mise en réseau des **multiplicateurs** entre eux.

En Belgique, il n'existe pas d'association aussi spécialisée que SEMAE étant donné le peu de multiplicateurs sur le territoire. Deux organismes ont cependant pour ambition de fédérer **l'ensemble** des acteurs existants. Ce sont les suivants :

- **Réseau Meuse Rhin Moselle (RMRM)** (*Réseau Meuse-Rhin-Moselle*, 2025).
- **SEED@BEL** (WebWolves.be, s. d.)

Cependant, le Réseau Meuse-Rhin-Moselle traverse actuellement une phase de transition structurelle. Face à des contraintes budgétaires, ses activités opérationnelles sont temporairement suspendues dans l'attente d'une reconfiguration de son modèle de financement. Cette mise en veille programmatique ne reflète aucunement un désengagement vis-à-vis des objectifs fondamentaux du réseau, mais correspond plutôt à une démarche stratégique visant à assurer sa pérennité à long terme. Durant cette période intermédiaire, le réseau n'est pas en mesure de poursuivre ses actions de soutien aux initiatives territoriales et sectorielles. Notons l'atteinte d'un objectif important du RMRM, qui était de développer une mention* intitulée « Des semences aux légumes » (voir la partie : « La labellisation » de ce dossier).

Quant à SEED@BEL, aucune information n'a été trouvée quant à ses missions et activités de terrain. Cette structure semble par ailleurs plutôt s'adresser à des acteurs internationaux actifs sur le marché belge.

3.3 Promotion des semences et des variétés auprès des consommateurs

3.3.1 La promotion et la sensibilisation

Afin de favoriser la consommation de semences locales et donc de favoriser l'autonomie alimentaire du territoire, il semble actuellement nécessaire d'assurer une promotion des produits locaux. Une filière locale et différenciée pourrait en effet être soutenue par les consommateurs à condition qu'ils comprennent la chaîne de production et les enjeux sous-jacents.

Des organismes de promotions existent déjà dans le secteur agricole. Citons par exemple l'APAQ-W. Il serait intéressant que le sujet des semences et des variétés locales soit également porté par ce type d'organisme.

Cet acteur de promotion ne peut pas s'autofinancer, ni être financé par la filière, étant donné qu'il produit un service de soutien pour une filière fragile. Il dépend donc de la politique du pays et ne peut fonctionner que si les politiciens sont sensibilisés à ce sujet.

En Belgique, différents organismes se mobilisent déjà pour sensibiliser les consommateurs à l'importance des semences locales :

- À l'attention des particuliers :
 - Nature et Progrès (« Maison de la Semence », 2019) et Velt (*Samenaankoop biologische zaden | Velt*, s. d.) ;
 - Des Semences aux Légumes (Hecquet, s. d.) ;
 - Le réseau des Grainothèques (« Grainothèques de Wallonie et de Bruxelles », s. d.; *Les grainothèques.be*, s. d.) ;
 - Les GAL's ;
 - 't Grom (*Ontdek groentemuseum 't Grom | Sint-Katelijne-Waver*, s. d.).
- À l'attention des professionnels :
 - Biowallonie (*Semences et plants bio*, s. d.) et Bioforum (*Bioforum*, s. d.).

La présence de tels organismes semble importante. En effet, le marché belge semble aujourd’hui relativement fragile. Il n'est pas certain que la demande soit suffisamment élevée pour permettre à plusieurs sociétés semencières de se développer sereinement en parallèle⁸. L'APAQ-W étant l'organisme principal pour la communication et la promotion des produits agricoles, il serait intéressant de leur proposer de développer leur communication autour de la filière « semences ». En parallèle, il est évidemment bénéfique que l'ensemble des acteurs économiques de la filière communiquent sur l'importance et les valeurs véhiculées par la production et l'utilisation de semences locales. C'est une démarche marketing comme une autre, qui met une marque et des valeurs en avant (L. Minet, communication personnelle, 2025).



Figure 13. Exposition de différentes variétés cultivées pour la production de semences.

3.3.2 La labélisation

Les **labels*** jouent un rôle en garantissant aux consommateurs que les produits respectent un cahier des charges particulier. Citons notamment les labels suivants : « Biologique », « Biodynamique » et « Prix Juste Producteur ».

La **charte*** « Végétal d'Ici » est intéressante à considérer, bien qu'elle soit plutôt orientée vers les semences et plants de haies et d'arbres (*Charte « Végétal d'Ici » : la garantie d'une production locale et durable d'espèces indigènes de haies et d'arbres*, 2024). La reconnaissance légale « Artisan » existe également et peut jouer un rôle indirect car elle promeut une activité manuelle liée à des savoir-faire et à l'authenticité d'un travail (*Artisans et artisanes*, s. d.).

Dans le même ordre d'idée, il existe des **mentions***. C'est une notion proche du label. Une mention est une **marque** qui est imprimée sur les emballages et qui garantit que la production rentre dans un des cahiers des charges, une charte et un système de contrôle. En Belgique, la mention Nature et Progrès existe depuis plusieurs années (*Qu'est-ce que la mention Nature & Progrès ?*, s. d.). La mention « des Semences aux Légumes » vient d'être lancée.

Malgré la présence de ces acteurs, un travail de grande ampleur reste à mener pour sensibiliser les jardiniers, les maraîchers et les consommateurs de légumes à investir et porter le monde de la sélection et des semences. Il y a eu une production locale de semences et de la sélection dans le passé (voir Figure 1). Il est donc possible techniquement⁹ de redévelopper cette production.

⁸La coopérative Cycle en Terre a effectivement vu ses ventes diminuer drastiquement juste après les années COVID, au péril de son activité. A cette période, la pression sur les autres entreprises semencières était également très élevée {Citation}.

⁹Le défi pour la filière étant plutôt au niveau économique.

3.4 Acteurs politiques

Une action de sensibilisation des acteurs politiques par rapport aux enjeux des semences est importante vu les spécificités du secteur. Deux associations sont actives à ce niveau :

- ASBL FIAN Belgium (*FIAN Belgium*, s. d.) ;
- Nature & Progrès (« Nouveaux OGM », 2024).



3.5 Organismes de recherche

Plusieurs organismes de recherche mènent des activités sur le territoire en lien avec une ou plusieurs activités de la filière semencière, notamment :

- En Wallonie :
 - CRA-W ;
 - Biowallonie (*Semences et plants bio*, s. d.) ;
 - Hortiforum (*L'ASBL Hortiforum*, s. d.) ;
 - Les Marequiers ASBL ;
 - Sytra – UCLouvain (« Semences », s. d.).
- En Flandre :
 - ILVO (Booklet ILVO Seeds - ILVO Vlaanderen, s. d.) ;
 - Université de Gand - Département des sciences végétales et des cultures (Department of Plants and Crops, s. d.).

De plus amples informations quant aux projets de recherche peuvent être trouvées sur leurs sites respectifs. Nature & Progrès (« Nouveaux OGM », 2024).



Figure 14. Observation de porte-graines d'endive.

4. L'état de la filière

La filière est **complexe** car elle est composée d'une multitude d'acteurs qui sont **interdépendants** et qui ne sont pas nécessairement en lien. Les types d'acteurs de la filière sont des **associations, des organismes publics, des sociétés commerciales et des particuliers**. Ces derniers ont un rôle important à plusieurs niveaux de la filière.

Certains acteurs de la filière sont plus **structurés** que d'autres. Le Tableau 1 présente les activités de la filière et met en évidence l'état de développement de celle-ci, ainsi que le mode de financement et les difficultés rencontrées (L. Minet, communication personnelle, 2025).

On peut constater que certaines activités de la filière ont un développement plus avancé que d'autres, comme les sociétés semencières et l'administration. Certaines activités sont davantage en cours de développement, comme la sélection, la maintenance, la multiplication de semences, la capacité de détection et de traitement de maladies sur le terrain et la promotion des semences locales auprès des consommateurs. Enfin, certains acteurs sont très peu développés, comme le conseil technique, la fédération des acteurs ou le soutien politique. Ces aspects sont plutôt portés par les personnes et institutions qui sont actives dans la filière.

Tableau 1. Etat actuel de la filière des semences potagères.

Actions de la filière	Acteurs prédominants	Etat de développement	Mode de financement	Difficultés
Conservatoires des ressources génétiques	Associations publiques, quelques collectionneurs	Fragile, mais bon développement à l'étranger, avec des collections internationales	Public ou non financé	Activité coûteuse ne générant aucune rentée financière
Création variétale	Centres de recherche et amateurs	Fragile	Ponctuellement le secteur public	Difficilement rentabilisable à l'échelle d'un marché régional
Maintenance	Centres de recherche, sociétés semencière, amateurs	Fragile	Pas de financement, ou ponctuellement via le secteur public	A longtemps été le ressort des administrations, mais n'est plus pris en charge au sein d'organismes de recherche
Multiplication des semences	Indépendants	Fragile	Ventes aux sociétés semencières	Production agricole qui permet au mieux de financer de manière précaire les heures de travail et l'investissement en consommables et machines
Vente	Sociétés semencières	Moyen	Ventes issues de la valeur produite dans la chaîne	Peu d'acteurs sur le marché
Achat	Amateurs et professionnels	Fragile	Privé	Marché faiblement développé, en forte concurrence avec le marché conventionnel mondialisé
Contrôle et certification	Administration	Bon	Impôts et autres prélèvements obligatoires	Pas de problème tant que nous ne sommes pas en récession économique
Conseil en production	Multiplicateurs, sociétés semencières	Inexistante	Potentiellement via le privé (en cas de contrats de production), ou via des financements publics dans le cadre du travail de conseillers en maraîchage spécialisés en production de semences	Peu de spécialistes, trop peu de multiplicateurs. Solution : formation de conseillers existants en maraîchage

Actions de la filière	Acteurs prédominants	Etat de développement	Mode de financement	Difficultés
Détection et traitement des maladies	Multiplicateurs, sociétés semencières	Fragile	Investissement des multiplicateurs ou des sociétés semencières	Spécialisation à partie entière, envisageable avec une base de clientèle large ¹⁰ . Solution : formation de conseillers existants en maraîchage
Fédération des acteurs de la filière	Association indépendante	Inexistante	Aucun (théoriquement, via les cotisations membres, mais avec si peu d'acteurs, ça ne fonctionne pas)	Filière trop restreinte
Promotion	Ensemble de la filière, et plus particulièrement organismes de sensibilisation	Fragile	Communication commerciale des acteurs économiques ou par des structures financées de manière précaire par les cotisations des acteurs affiliés (ex : Apaq-W)	Mériteraient d'être financée de manière structurelle comme le sont les administrations
Politique	Acteurs politiques	Fragile	Financement public	Actions quasi inexistantes
Recherche	Centres de recherche	Fragile ¹¹	Subsides, projets au sein de centres de recherche existants (financement public)	Projets à court-terme, selon les possibilités de financement

¹⁰ Supérieure au marché actuel des semences biologiques locales.

¹¹ Cela existait du temps de la station d'amélioration (ancien CRA-W).

Conclusion

La filière des semences potagères en Belgique repose sur une mosaïque d'acteurs publics, privés et associatifs, aux rôles complémentaires et parfois interdépendants. Certains maillons – tels que les sociétés semencières et l'administration – sont davantage développés ou visibles que d'autres au sein de la filière car ils peuvent bénéficier d'un financement généré par leur activité économique pour les premiers, et par les prélèvements obligatoires pour les seconds. Ils restent néanmoins confrontés à des défis structurels et à une nécessaire consolidation pour garantir l'autonomie et la résilience du secteur. D'autres maillons, tels que la sélection, la multiplication, la promotion ou le conseil technique, restent quant à eux en développement ou sont encore fragiles, du fait que leur activité ne génère pas un revenu direct suffisant pour les pérenniser.

Pour garantir l'autonomie et la sécurité alimentaire du territoire, il est essentiel d'aborder la filière dans sa globalité, en identifiant ses forces et ses faiblesses et en facilitant la cohésion entre ses acteurs. L'avenir et la résilience du secteur dépendent de la sensibilisation des citoyens, de l'engagement croissant des producteurs, d'un soutien politique ciblé, et surtout d'une valorisation forte des productions locales. Renforcer le financement, consolider les réseaux professionnels, et lever les barrières techniques concrètes constitueront des leviers majeurs pour soutenir son essor.

Recommandations

Il apparaît qu'en comparaison avec la France, le volume de production, de commercialisation et d'utilisation de semences potagères en Belgique – et particulièrement en Wallonie – demeure limité. Ce faible volume ne justifie peut-être pas la structuration d'une filière indépendante, étant donné les coûts et la complexité que représenterait la création d'un système supplémentaire aux rouages déjà complexes. En revanche, les acteurs de la filière semences pourraient tirer profit d'une intégration renforcée avec la filière maraîchère, déjà solidement établie malgré ses propres difficultés. Cette intégration serait particulièrement pertinente pour soutenir les aspects actuellement les moins développés : conseils technico-économiques, représentation et plaidoyer auprès des instances politiques, ainsi qu'une meilleure redistribution de la valeur ajoutée au sein des secteurs en croissance ou en demande.

Une piste pour développer un soutien envers la filière pourrait être de s'assurer que les responsables politiques ainsi que l'ensemble des acteurs et des consommateurs aient une bonne **conscience des enjeux et de l'importance du secteur** afin de générer une dynamique financière plus importante.

Une action supplémentaire serait d'analyser en profondeur les **freins** auxquels chaque acteur est confronté et de proposer des solutions pour **lever les verrouillages existants**.

En parallèle, réfléchir à des **systèmes** qui favoriseraient le **financement** de la filière via la redistribution des bénéfices issus des ventes de semences générées par les sociétés semencières pourrait s'avérer intéressant.

Enfin, il semble qu'un **soutien politique** soit **indispensable**. Les acteurs politiques en charge de cette notion devraient être contactés afin d'approfondir les possibilités d'action. Ils sont notamment :

- Les ministres de l'agriculture et du développement durable (au niveau fédéral et régional)
- La Direction Générale de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement (DGARNE).
- Les SPF « Santé publique » et « Économie » (*Accueil | SPF Economie, s. d.; SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement, 2025*). Le SPF Économie est d'ailleurs l'organisme en charge des droits d'obtenteur.
- La Direction du Développement Durable du Service Public de Wallonie. C'est d'ailleurs ce département qui gère l'appel à projet «Soutenir la relocalisation de l'alimentation en Wallonie» et ancre donc un soutien important vers le secteur des semences en finançant une partie des infrastructures d'une société semencière ainsi que le projet de recherche « Semences d'Ici » dans lequel s'intègre cette publication (*46 projets pour soutenir la relocalisation de l'alimentation en Wallonie, s. d.*).
- Il existe beaucoup d'autres acteurs publics qui pourraient potentiellement soutenir la filière. Le site de « l'Environnement en Wallonie » en recense une partie en décrivant leurs rôles (SPW, s. d.). Il peut permettre d'aller plus loin dans la recherche d'acteurs.



Figure 15. Différentes semences potagères.

Bibliographie

46 projets pour soutenir la relocalisation de l'alimentation en Wallonie. (s. d.). Géoportail de la Wallonie Le site de l'information géographique wallonne. Consulté 14 mai 2025, à l'adresse <https://geoportail.wallonie.be/catalogue/f305afeb-282a-4483-afeb-8e8fa2a30d7a.html>

Accompagnement en maraîchage. (s. d.). Biowallonie. Consulté 4 février 2025, à l'adresse <https://www.biowallonie.com/accompagnement/production/maraichage/>

Accueil | SPF Economie. (s. d.). SPF Economie. Consulté 14 mai 2025, à l'adresse <https://economie.fgov.be/fr>

Anthesis | La Préale. (s. d.). Consulté 9 avril 2025, à l'adresse <https://preale.be/anthesis/>

Artisans et artisanes. (s. d.). SPF Economie. Consulté 14 mai 2025, à l'adresse <https://economie.fgov.be/fr/nouveautes/artisans-et-artisanes>

Banque de graines. (s. d.). Uliège - Observatoire du Monde des Plantes. Consulté 22 avril 2025, à l'adresse https://www.omp.uliege.be/cms/c_18353637/fr/banque-de-graines

Binst Breeding & Selection Homepage. (5). Binst. <https://www.binst.be/en>

Bioforum. (s. d.). Bioforum. Consulté 13 mai 2025, à l'adresse <https://www.bioforum.be/>

Booklet ILVO seeds—ILVO Vlaanderen. (s. d.). ILVO (English). Consulté 23 avril 2025, à l'adresse <https://ilvo.vlaanderen.be/en/news/booklet-ilvo-seeds>

Catalogue national des variétés des espèces de plantes agricoles et de légumes. (2025, avril 4). Vlaamse overheid - Agentschap Landbouw en Zeevisserij et Service public de Wallonie - Agriculture, Ressources naturelles et Environnement. <https://lv.vlaanderen.be/media/7387/download&ved=2ahUKEwiZ49HXo6CNAxWA2gIHHRxZG-8QFnoECBYQAQ&usg=AOvVaw3dKe12MYY7FQdyYcM88CSM>

Centre Interprofessionnel Maraîcher | Wallonie. (2017). CIM. <https://www.legumeswallons.be>

Chair, F. (2024, mars 4). La sélection variétale en pomme de terre, une solution pour faire face aux changements climatiques. Centre wallon de Recherches agronomiques. <https://www.cra.wallonie.be/fr/la-selection-varietale-en-pomme-de-terre-une-solution-pour-faire-face-aux-changements-climatiques>

Charte « Végétal d'Ici » : La garantie d'une production locale et durable d'espèces indigènes de haies et d'arbres. (2024, juin 25). <https://yesweplant.wallonie.be/home/actualites/actualites/charter--vegetal-dici---la-garant.html>

Commercialisation des semences de légumes | Synthèse du document : « Directive 2002/55/CE concernant la commercialisation des semences de légumes ». (2021, février 18). EUR-Lex.

<https://eur-lex.europa.eu/FR/legal-content/summary/marketing-of-vegetable-seed.html>

Communication personnelle avec des sociétés semencières lors du Forum Let's Liberate Diversity—Atelier Seed Health, Plant Health. (2025, septembre 4). [Communication personnelle].

Conservatoire Botanique de Wallonie et Musée Vivant de la pomme de terre. (s. d.). [Document]. Genappe. Consulté 22 avril 2025, à l'adresse <https://www.genappe.be/loisirs-et-culture/tourisme/musees/conservatoire-botanique-de-wallonie-et-musee-vivant-de-la-pomme-de-terre>

Demander une analyse au laboratoire d'analyse de semences de Wallonie. (2025, mars 4).

<https://www.wallonie.be/fr/demarches/demander-une-analyse-au-laboratoire-danalyse-de-semences-de-wallonie>

Department of Plants and Crops. (s. d.). [Subsite Folder]. Universiteit Gent. Consulté 9 mai 2025, à l'adresse <https://www.ugent.be/bw/plants-and-crops/en>

Encadrement des maraîchers bio | Province de Liège. (2023, février 7). Mobilité durable | Province de Liège. <https://www.provincedeliege.be/fr/agrulab/maraichers/encadrement-bio>

Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences. (s. d.). Fnams. Consulté 23 avril 2025, à l'adresse <https://www.fnams.fr/>

FIAN Belgium. (s. d.). FIAN Belgium. Consulté 23 avril 2025, à l'adresse <https://www.fian.be/spip.php?page=recherche&recherche=semence>

Gecertificeerde zaaiinden | Landbouw en Zeevisserij. (s. d.). vlaanderen.be. Consulté 9 mai 2025, à l'adresse <https://lv.vlaanderen.be/plant/plantaardig-teeltmateriaal/handel-plantaardig-teeltmateriaal/zaaiinden/gecertificeerde>

Glossaire | WIEWS - Le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. (2025). Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. <https://www.fao.org/wIEWS/glossary/fr/>

Grainothèques de Wallonie et de Bruxelles. (s. d.). Le Potager du Gailleroux, permaculture, jardin-forêt, graines, plants, arbres, formations et coaching. Consulté 22 avril 2025, à l'adresse <https://www.lepotagerdugailleroux.com/grainotheques-wallonie-bruxelles-belgique/>

Hecquet, C. (s. d.). Des semences aux légumes. Des semences aux légumes. Consulté 22 avril 2025, à l'adresse <https://www.dessemencesauxlegumes.be>

Jardin botanique Jean Massart. (s. d.). ULB Département Infosciences. Consulté 13 mai 2025, à l'adresse <https://sciences.brussels/jardinmassart/>

Kultursaat e.V. (s. d.). Sativa Biosaatgut GmbH. Consulté 24 septembre 2025, à l'adresse <https://www.sativa.bio/fr/kultursaat>

La banque de graines. (s. d.). Jardin Botanique de Meise. Consulté 22 avril 2025, à l'adresse <https://www.plantentuinmeise.be/fr/pQWX6iL/banque-de-graines>

La « Kumba », c'est sympa... - Une nouvelle variété de tomates pour les amateurs. (2024, janvier 5). Nature & Progrès. <https://www.natpro.be/index-professionnel/la-kumba-cest-sympa-une-nouvelle-variete-de-tomates-pour-les-amateurs/>

La protection des variétés végétales. (s. d.). SEMAE Pédagogie. Consulté 28 mai 2025, à l'adresse <https://www.semae-pedagogie.org/protection-des-varietes-vegetales-brevet-cov/>

Laboratory for Seed testing — ILVO Vlaanderen. (s. d.). ILVO (English). Consulté 23 avril 2025, à l'adresse <https://ilvo.vlaanderen.be/en/laboratory-for-seed-testing>

L'ASBL Hortiforum. (s. d.). cthgx. Consulté 23 avril 2025, à l'adresse <https://www.cthgx.be/hortiforum-asbl>

Lemoine, D. (2024, décembre 11). Traitement biologique de semences à la vapeur. <https://www.calameo.com/read/0065424106d155aaf3014>

Les acteurs de la filière semences et plants. (s. d.). SEMAE. Consulté 9 avril 2025, à l'adresse <https://www.semae.fr/acteurs-filiere-semences/>

Les grainothèques.be. (s. d.). Les grainothèques.be. Consulté 22 avril 2025, à l'adresse <http://lesgrainotheques.be/>

Living Collection. (s. d.). Botanical Collections. Consulté 22 avril 2025, à l'adresse <https://www.botanicalcollections.be>

Maison de la Semence. (2019, juin 6). Nature & Progrès. <https://www.natpro.be/maison-de-la-semence/>

Maladies et ravageurs de plantes. (2025). Le Brabant wallon. <https://www.brabantwallon.be/vivre-en-bw/agriculture-et-jardins/laboratoires-et-analyses/demande-d-analyses/maladies-de-plantes>

Minet, L. (2025). Communication personnelle [Communication personnelle].

Nos partenaires. (s. d.). Semailles. Consulté 22 avril 2025, à l'adresse <https://www.semaille.com/fr/info/nos-partenaires>

Nouveaux OGM. (2024, octobre 31). Nature & Progrès. <https://www.natpro.be/nouveaux-ogm/>

NV Roger Maes. (s. d.). NV Roger Maes. Consulté 13 mai 2025, à l'adresse <http://www.nvrogermaes.be/info.html>

Ontdek groentemuseum 't Grom I Sint-Katelijne-Waver. (s. d.). tGrom. Consulté 9 mai 2025, à l'adresse <https://www.tgrom.be>

Overheidsdienst, waalse. (2018). Liste liste des trieurs a facon agrees en wallonie du 1 er juillet 2018 au 30 juin 2019. etaamb.openjustice.be; Moniteur Belge. https://etaamb.openjustice.be/fr/liste_n2018203344.html

Plantentuin Gent. (s. d.). GUM - Gent Universiteits Museum & Plantentuin. Consulté 22 avril 2025, à l'adresse <https://www.gum.gent/nl/plantentuin-gent>

Protéger la création de nouvelles variétés végétales et les semences de ferme. (s. d.). SEMAE. Consulté 13 mai 2025, à l'adresse <https://www.semae.fr/proteger-creation-varietes-vegetales-et-semences-de-ferme/>

Qu'est-ce que la mention Nature & Progrès ? (s. d.). Nature et Progrès. Consulté 9 avril 2025, à l'adresse <https://natureetprogres.org/?Accueil>

Réseau Meuse-Rhin-Moselle. (2025, mars 18). reseaurmrmsemences. <https://reseaurmrmsemences.wordpress.com/>

Résultats pour « huy ». (s. d.). Semailles. Consulté 23 avril 2025, à l'adresse https://www.semaille.com/fr/recherche?controller=search&orderby=position&orderway=desc&search_query=huy&submit_search=

Samenaankoop biologische zaden | Velt. (s. d.). Velt. Consulté 9 mai 2025, à l'adresse <https://velt.nu/samenaankoop-biologische-zaden>

SCHMITZ, S. (2013, juin 7). Maladies et ravageurs des plantes : Un laboratoire d'analyse pour les professionnels. Centre wallon de Recherches agronomiques. <https://www.cra.wallonie.be/fr/guichetconsultation>

Semailles. (s. d.). Semailles. Consulté 9 avril 2025, à l'adresse <https://www.semaille.com/fr/>

Semences. (s. d.). Sytra - UCLouvain. Consulté 23 avril 2025, à l'adresse <https://sytra.be/fr/thematique/semenes/>

Semences et plants bio. (s. d.). Biowallonie. Consulté 23 avril 2025, à l'adresse <https://www.biowallonie.com/accompagnement/production/semenes-et-plants-bio/>

SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement. (2025, mai 13). SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement. <https://www.health.belgium.be/fr/front-page>

SPW. (s. d.). *Acteurs institutionnels wallons*. L'Environnement en Wallonie. Consulté 14 mai 2025, à l'adresse <https://environnement.wallonie.be/home/acteurs-et-institutions/wallonie.html>

SPW. (2023, mars 23). *Le triage à façon—Portail de l'agriculture wallonne*. Agriculture en Wallonie. <https://agriculture.wallonie.be/home/productions-agricoles/productions-vegetales/semences-et-plants/le-triage-a-facon.html>

Svalbard Global Seed Vault—Crop Trust. (s. d.). Consulté 9 mai 2025, à l'adresse <https://www.croptrust.org/what-we-do/programs/svalbard-global-seed-vault/>

Tomatofifou | Des milliers de variétés de tomates anciennes. (s. d.). Tomatofifou. Consulté 22 avril 2025, à l'adresse <https://www.tomatofifou.com/>

Visite de Bingenheimer Saatgut AG. (2014). [Communication personnelle].

Vitale Rassen. (s. d.). Vitale Rassen. Consulté 9 mai 2025, à l'adresse <https://www.vitalerassen.be/>

Vitale Rassen verenigt boeren die zaden telen voor een veerkrachtige en biodiverse landbouw. (2022, février 28). Vitale Rassen. <https://www.re-story.be/nl/stories/2022/greet-lambrechts-vitale-rassen>

WebWolves.be. (s. d.). *Belgische Beroepsvereniging Zaaizaadsector*. Seed@Bel. Consulté 9 avril 2025, à l'adresse <https://www.seedabel.be/>

Yacobat. (2021). YACOBAT. <https://www.yacobat.be>

Zaden schonen. (s. d.). Vitale Rassen. Consulté 9 mai 2025, à l'adresse <https://www.vitalerassen.be/zaden-schonen/>

ZANETTI, O. (2025). *Diagnostic Plantes, le partenaire santé de vos plantes et arbres*. Diagnostic Plantes. <https://www.diagnosticplantes.be/>

Glossaire

Accession : la FAO définit le terme « accession » ainsi : « Un échantillon de semences distinct, identifiable de façon unique représentant un cultivar, une lignée ou une population, qui est maintenu en stockage pour la conservation et l'utilisation. » (*Glossaire | WIEWS - Le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*, 2025).

Catalogue européen des variétés : liste officielle de toutes les variétés qui ont été acceptées par l'administration dans le cadre de la règlementation européenne.

Certificat d'Obtention Végétal (COV) : titre de propriété qui a pour objectif de protéger l'obtenteur* : il interdit la production et la vente de la variété sans l'accord de l'obtenteur, qui peut éventuellement autoriser l'une ou l'autre activité en exigeant une rémunération en contrepartie pour son travail de sélection. Contrairement au brevet, l'obtenteur d'un COV ne peut pas empêcher que l'on utilise sa variété pour de la recherche ou de la création variétale (*La protection des variétés végétales*, s. d.). L'obtenteur est la personne, ou la société, qui détient les droits de propriété sur la variété. Le sélectionneur est la personne, ou l'ensemble de personnes, qui a effectué le travail de sélection. Les 2 notions sont proches.

Charte : ensemble de règles formalisées par écrit qu'un collectif s'engage à suivre volontairement. Une charte permet d'affirmer l'identité ou les objectifs du groupe.

Ex-situ (Conservation) : conservation d'une variété dans en-dehors du milieu pour lequel elle est prévue (dans une banque de graines, une pépinière ou un jardin conservatoire par exemple).

In situ (Conservation) : conservation d'une variété dans l'environnement agricole pour lequel elle est prévue. Une variété potagère conservée in situ est donc consommée et multipliée en parallèle. Elle évolue en fonction des fluctuations de l'environnement.

Label : certification officielle, attribuée par un organisme tiers indépendant, selon un cahier des charges précis. Il est souvent protégé légalement.

Matériel hétérogène biologique (MHB) : population d'un ensemble d'individus qui sont génétiquement et phénotypiquement différents mais qui se ressemblent néanmoins au niveau de certains paramètres. Ce n'est pas une « variété » au sens de la législation.

Mention : indication qui est apposée sur les emballages et qui garantit que la production est basée sur des cahiers des charges, une charte et un système de contrôle. Une mention n'est généralement pas certifiée par un organisme tiers indépendant.

Obtenteur : personne, ou société, qui détient les droits de propriété sur une variété.

Sélectionneur : personne, ou ensemble de personnes, qui a effectué le travail de sélection.

Semences certifiées : ces semences sont produites à partir de semences de base ou, à la demande de l'obtenteur, de semences d'une génération antérieure aux semences de base. Elles sont destinées à la production alimentaire donc au consommateur final. L'administration assure des contrôles avant, pendant et après la culture dans le but d'attester que la variété est conforme à sa description officielle. Les semences de légumes sont généralement vendues sous forme de semences standards et non dans la catégorie des semences certifiées car pour les légumes, la certification est facultative (*Commercialisation Des Semences de Légumes | Synthèse Du Document : « Directive 2002/55/CE Concernant La Commercialisation Des Semences de Légumes », 2021*)

Semences Standards : ces semences peuvent être produites à partir de semences certifiées ou d'autres semences standards. Elles ne sont donc pas nécessairement produites à partir de semences de base. Elles doivent être conformes à la description variétale. La pureté variétale doit être dite « suffisante » : cela implique qu'un très faible pourcentage de graines appartenant à d'autres variétés peut être présent. La production de semences standards est vérifiée à posteriori, par sondage via l'administration pour en vérifier l'identité et la pureté variétale. Elles sont destinées principalement à la production de légumes. La plupart des semences d'espèces de légumes vendues sur le marché en production biologique sont des semences standards. La production de semences standards étant sous la responsabilité première de l'opérateur, sa conformité à la législation est assurée par inspection à postériori par l'administration. La qualité technologique des semences standards est identique à celle de la catégorie des semences certifiées.

Société semencière : entreprise qui commande des semences à un multiplicateur afin de les commercialiser au consommateur.

Test de germination : mesure, sur un échantillon, du pourcentage de semences qui germent dans des conditions favorables.

Test de vigueur : évaluation de l'homogénéité de germination d'un lot, de sa capacité de germination dans des conditions défavorables et de son aptitude à garder une bonne germination dans le temps.

Variétés amateurs : variétés qui ne doivent pas répondre aux critères DHS et sont destinées à être commercialisées aux amateurs uniquement (des restrictions de type de conditionnement sont donc appliquées à ce type de variétés).

Variétés biologiques adaptées à l'agriculture biologique : variétés qui ont été sélectionnées en agriculture biologique (AB), pour être cultivées en AB. Elles peuvent répondre aux critères des variétés DHS, avec un assouplissement potentiel sur le critère d'homogénéité.

Variétés de conservation : variétés anciennes et liées à un territoire. Elles ne peuvent être multipliées que dans le territoire d'origine de la variété.

Variétés DHS : variétés qui répondent aux critères de distinction, stabilité et homogénéité, c'est-à-dire qu'il faut démontrer qu'elles sont différentes des autres variétés (distinction), qu'elles correspondent, de génération en génération, aux critères de description de la variété (stabilité) et que les individus sont phénotypiquement (et donc génotypiquement, dans une certaine mesure) semblables entre eux (homogénéité).



